



Révision du SAGE Layon Aubance

Synthèse du bilan et de l'évaluation du SAGE depuis sa mise en oeuvre

Décembre 2011

LE BILAN – EVALUATION, ETAPE PREALABLE A LA REVISION DU SAGE LAYON AUBANCE

Un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un document de planification réglementaire dans le domaine de l'eau. Il fixe les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant, pour l'ensemble des acteurs.

Une Commission Locale de l'Eau (CLE) est chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la révision de ce document de planification.

Le SAGE Layon Aubance en vigueur a été approuvé le 24 mars 2006. Ses enjeux sont :

- la restauration du patrimoine biologique et piscicole des cours d'eau et des zones humides,
- l'amélioration de la qualité de l'eau,
- la préservation de la ressource pour l'alimentation en eau potable et une meilleure gestion quantitative,
- la communication et la sensibilisation.

Depuis début 2011, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a engagé la révision du SAGE :

- pour le mettre en conformité avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006,
- pour le mettre en compatibilité avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire Bretagne dont la révision a été approuvée fin 2009.

Le futur SAGE sera composé de deux nouveaux documents :

- un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau (PAGD), opposable aux décisions prises par l'administration dans le domaine de l'eau,
- un règlement, opposable à toute personne, publique ou privée.

Le bilan - évaluation du SAGE est une étape préalable avant la révision du SAGE proprement dite.

LE FORUM DE L'EAU DU BASSIN VERSANT LAYON AUBANCE

La Commission Locale de l'Eau a tenu le 28 octobre 2011 un Forum de l'Eau dédié à la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Layon Aubance.



Le périmètre du SAGE Layon Aubance

Ce Forum a eu pour objet de partager avec les acteurs de l'eau du territoire les constats du travail d'évaluation du SAGE.

Cette évaluation a été conduite à partir d'un important travail d'enquête mené par le Syndicat Mixte du Bassin du Layon auprès de 43 acteurs du territoire, concernés par la mise en œuvre du SAGE (élus, techniciens, associations, acteurs socioprofessionnels, services de l'Etat).

Le Forum de l'Eau s'est organisé autour de quatre ateliers s'interrogeant sur :

- ✚ *La pertinence de la démarche du SAGE sur le bassin versant afin de conduire une politique globale et équilibrée de l'eau sur le territoire,*
- ✚ *Les possibilités offertes par le SAGE pour faciliter sur le bassin versant une mise en cohérence des démarches, des projets, des actions, des financements,*
- ✚ *L'efficacité de sa mise en œuvre,*
- ✚ *L'efficacité des instances de mise en œuvre du SAGE (CLE, SMLB, SMIBA, maîtres d'ouvrage publics et privés).*

LE SAGE, UNE DEMARCHE RECONNUE ET ACCEPTEE, MAIS UNE MISE EN ŒUVRE A RENFORCER

L'ensemble des participants au Forum ont pu s'exprimer sur la plus-value de la démarche du SAGE pour leur territoire, ainsi que sur les points faibles et les dysfonctionnements du SAGE soulignés lors de l'évaluation.

La plus-value du SAGE se mesure en dynamique territoriale.

Cette démarche a su tendre vers un consensus autour d'un domaine techniquement et politiquement complexe.

Elle a permis aux acteurs de passer de la prise de conscience à l'action à l'échelle, non plus de leur commune, mais de l'ensemble des bassins versants de l'Aubance et du Layon.

Elle offre également aux maîtres d'ouvrages locaux un levier financier à travers notamment les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET), le contrat régional de bassin versant (CRBV) de la Région Pays-de-la-Loire et le contrat territorial de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Cette synergie n'est pourtant pas encore aboutie à l'échelle du bassin versant. Tous les acteurs élus, professionnels, particuliers ne sont pas encore assez impliqués, informés et sensibilisés au projet de bassin défini par le SAGE, alors même que le territoire est pionnier en matière de partenariats développés avec le monde agricole (chambre d'agriculture, prescripteurs) et associatif.

Le contenu même du SAGE pêche par son manque de portée juridique. La Commission Locale de l'Eau, les syndicats de bassin, les communes rencontrent des difficultés à mettre en place les orientations définies dans le SAGE. Sa mise en œuvre repose encore essentiellement sur des acteurs convaincus. En outre, le projet ne repose pas encore sur des obligations de résultat pour atteindre les objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) sur les paramètres nitrates, phosphore, bactériologiques ou morphologiques. Le consensus obtenu reste fragile sur des sujets sensibles comme la continuité écologique et les ouvrages hydrauliques.

En outre, les résultats des actions entreprises n'ont pas les effets escomptés aux regards des objectifs de bon état ; et ce malgré les efforts réalisés en matière de réduction de l'usage des pesticides, l'encadrement des prélèvements, l'assainissement, l'entretien des cours d'eau et la restauration du patrimoine biologique et piscicole.

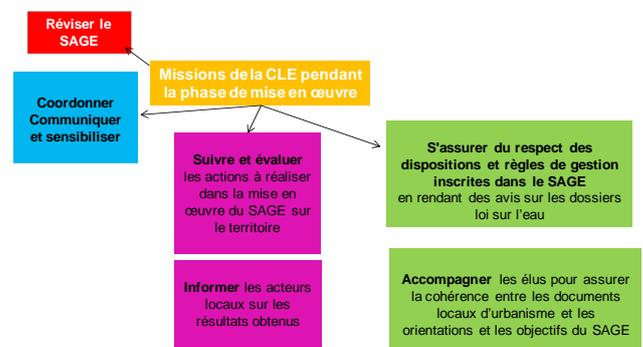
Enjeux	Bilan
Restauration du patrimoine biologique et piscicole des cours d'eau et zones humides	+ / - BV Layon : - BV Aubance : +
Qualité des eaux	+ / -
Quantité / AEP	-- sur A.E.P + sur Quantité
Animation / Communication	+

Etat d'avancement par enjeu du SAGE, SCE, 2011

Le temps de réponse du milieu peut expliquer cet état de fait, ainsi que le décalage qui existe entre les pratiques, les mentalités et l'évolution exponentielle des législations environnementales.

Certaines actions peinent à trouver une justification auprès des propriétaires, des gestionnaires, des professionnels. D'autres actions n'ont pas été engagées dans l'esprit de la DCE (ouvrages). Enfin, les actions engagées résultent d'opportunité et pas encore d'une démarche de planification.

Pour finir, le rôle et les missions des instances du SAGE que sont la Commission Locale de l'Eau, la structure porteuse du SAGE (Syndicat Mixte du Bassin du Layon) et leur articulation avec la maîtrise d'ouvrage locale (communes, intercommunalités, syndicats, maîtres d'ouvrage privés, particuliers) sont à éclaircir.

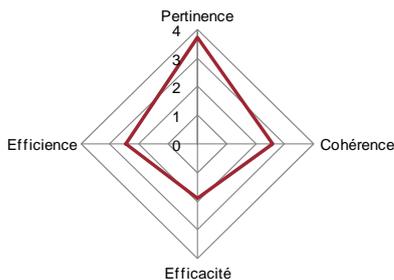


Les missions de la CLE en phase de mise en œuvre du SAGE, SCE 2011

La mise en œuvre du SAGE ne doit pas reposer essentiellement et uniquement sur la structure porteuse du SAGE et les syndicats de bassin. Les maîtres d'ouvrage du bassin ont un rôle fondamental à jouer dans l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau du bassin.

En conclusion, les acteurs sont convaincus du bien fondé de cette démarche sur le territoire et partagent le constat.

Niveau de satisfaction des acteurs interrogés



Niveau de satisfaction des acteurs de l'eau quant au SAGE, SCE, 2011

Des orientations ont été proposées dans le cadre du Forum pour accompagner la Commission Locale de l'Eau dans sa mission de révision du SAGE. La Commission va devoir s'interroger sur les moyens dont elle dispose, et ceux dont elle aura besoin, pour accompagner la mise en œuvre du SAGE et veiller à son application, afin d'éviter des dispersions.

PROPOSITIONS STRATEGIQUES POUR LA REVISION DU SAGE

Les conclusions du Forum insistent sur la nécessité de :

- définir des objectifs chiffrés pour fixer des obligations de résultat,
- renforcer les moyens à mettre en œuvre en matière de restauration morphologique des cours d'eau, de gestion quantitative de la ressource, de préservation des zones humides pour répondre au bon état écologique des masses d'eau,
- développer des stratégies globales à l'échelle du bassin versant en matière de produits phytosanitaires, d'assainissement, d'eau de réserve, ... en ciblant des zones prioritaires, moins prioritaires, ... à l'échelle de tout le bassin versant,

- ancrer la démarche du SAGE sur le territoire, notamment à travers l'élaboration ou la révision des SCOT, dont le SAGE doit constituer le volet eau ; mais également par le biais des politiques du tourisme, du foncier,
- développer des outils méthodologiques d'aides à la décision pour harmoniser les approches à l'échelle du bassin versant ; et renforcer l'ingénierie technique (moyens humains), administrative et financière de la structure porteuse pour accompagner les acteurs dans la mise en œuvre du SAGE,
- mettre en place et animer un suivi annuel de la mise en œuvre du SAGE avec des indicateurs fiables et pertinents sur des zones test ; et communiquer sur les bonnes pratiques du bassin et les résultats obtenus, ainsi que sur les difficultés rencontrées
- développer des programmes, des outils de communication, de sensibilisation favorisant une vulgarisation du domaine de l'eau et ciblant des publics spécifiques comme les scolaires, les particuliers, les agriculteurs et les élus,
- faire émerger la thématique de l'eau au sein des conseils municipaux, des comités syndicaux en sensibilisant et mobilisant les élus et les techniciens,
- mobiliser les maîtres d'ouvrage publiques (intercommunalités) et privés peu/pas impliqués dans le projet ; et renforcer les partenariats auprès de nouveaux acteurs, comme les syndicats agricoles et viticoles,
- affirmer la présence de la Commission Locale de l'Eau dans sa mission de sensibilisation du public et d'arbitrage des projets de territoire entrepris dans le domaine de l'eau.